

L'économie sociale et solidaire a-t-elle un rôle amortisseur de crise ?

Edith Archambault

► **To cite this version:**

Edith Archambault. L'économie sociale et solidaire a-t-elle un rôle amortisseur de crise?. 35ème Journées de l'AES, Économie sociale: crises et renouveaux, Sep 2015, Bobigny, France. halshs-02397008

HAL Id: halshs-02397008

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02397008>

Submitted on 6 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'économie sociale et solidaire a-t-elle un rôle amortisseur de crise ?

Edith Archambault (CES, Université Paris1 Panthéon-Sorbonne)

L'Économie sociale et solidaire (ESS), dont l'existence et la cohérence ont été reconnues par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014, dite loi Hamon, regroupe diverses activités, essentiellement tertiaires, qui obéissent à des logiques propres, en marge de la lucrativité classique et de la logique des pouvoirs publics. Longtemps négligée par la statistique publique, l'ESS est un peu mieux connue depuis que son périmètre a été – provisoirement¹ - délimité par l'INSEE et le Conseil national des Chambres régionales de l'économie sociale (CNCRES) et que l'INSEE a produit sur la période 2005-2013 des données détaillées par statut juridique et secteurs d'activité sur les effectifs salariés (en nombre et en équivalent plein-temps), les établissements employeurs et la masse salariale. Ces données sont localisées par régions, départements et zones d'emploi à partir de la source Connaissance locale de l'appareil productif (CLAP)².

Nous ne disposons donc pour répondre strictement à la question posée que d'une brève série chronologique qui permet d'analyser la seule crise de 2009. Nous utiliserons essentiellement les données sur l'emploi salarié, les plus sûres et celles qui peuvent être prolongées trimestriellement par les données de l'ACOSS. Nous verrons si l'on peut faire dire à cette brève série temporelle que l'ESS a un rôle amortisseur de crise, voire contra-cyclique. Nous répondrons à cette question pour l'ESS, dans son ensemble tout d'abord, puis pour chacune de ses composantes, coopératives, mutuelles associations et fondations et enfin pour ses principaux secteurs d'activité. En conclusion, nous soulignerons les limites évidentes de cet exercice et les voies de prolongation éventuelles en fonction des progrès attendus du système statistique.

1 Que disent les séries chronologiques de l'évolution de l'emploi salarié dans l'ESS ?

Les séries temporelles INSEE-CLAP présentées au Tableau 1 rassemblent des données qui sont plus destinées à être lues en structure chaque année plutôt qu'en évolution. Cependant données sur les postes de travail occupés au 31 décembre de chaque année, hors intérim, issues essentiellement des DADS sont suffisamment sûres pour qu'on puisse les enchaîner.

1 Ce périmètre est plus restrictif que celui de la loi Hamon. La définition officielle de l'ESS comprend, en plus des quatre « famille » historiques, coopératives, mutuelles, associations et fondations, les entreprises de droit commun adhérant aux principes de l'ESS : poursuivre un but social autre que le seul partage des bénéfices, avoir une lucrativité limitée et encadrée ainsi qu'une gouvernance démocratique et participative. Il semble que l'interprétation de ces critères flous sera plutôt restrictive. Un registre des entreprises sociales reconnues comme telles sera tenu par les CRES. Le nouveau périmètre ne pourra donc faire l'objet de statistiques avant au minimum 5 ans.

2 Seule la localisation par régions est publiée sur le site INSEE Economie sociale http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=eco-sociale
Cependant l'Observatoire du CNCRES a pu obtenir et commenter des données départementales et par zone d'emploi dans son Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire, 2014.

Tableau 1 Effectifs salariés de l'ESS, en milliers, au 31/12, 2005-2013

Années	Coopératives	Mutuelles	Associations	Fondations	Total
2005	284	118	1626	54	2082
2006	295	117	1676	55	2145
2007	300	120	1763	62	2246
2008	308	120	1768	63	2260
2009	307	123	1802	66	2299
2010	307	126	1841	68	2342
2011	306	131	1819	71	2327
2012	307	131	1813	73	2325
2013	309	134	1850	77	2370
Δ 2005-2009	8,1%	4,2%	10,8%	22,2%	10,4%
Δ 2009-2013	0,7%	8,9%	2,7%	16,7%	3,1%

Source : INSEE-CLAP Tableaux harmonisés de l'économie sociale

Les effectifs salariés de l'ESS, qui sont pour les quatre-cinquièmes ceux des associations, connaissent une progression modérée sur la période 2005-2013, 14%. Mais deux sous-périodes apparaissent clairement : 2005-2009 avec une croissance de 10,5% et 2009-2013 avec une quasi-stagnation de 3% : prolongation de la croissance antérieure en 2010 puis réduction des effectifs en 2010 et 2012 et reprise de 2% en 2013. Le tableau 2 compare les taux de croissance de l'emploi ESS avec celui de l'emploi total, public et privé

Tableau 2 Taux de croissance de l'emploi salarié dans l'ESS et dans l'économie française, 2005-2013

Années	Taux de croissance emploi salarié ESS	Effectifs salariés totaux, en milliers au 31/12	Taux de croissance emploi salarié total
2005		23 503	
2006	3,0%	23 794	1,2%
2007	4,7%	24 130	1,4%
2008	0,6%	23 967	- 0,7%
2009	1,7%	23 745	- 0,9%
2010	1,8%	23 792	0,2%
2011	- 0,6%	23 855	0,3%
2012	- 0,0%	23 768	- 0,4%
2013	1,9%	23 805	0,2%
Δ 2005-2013	13,8%		1,3%

Source : à partir de INSEE CLAP et INSEE séries longues

On y voit que la progression globale de l'ESS, quoique moindre que celle au cours de la période antérieure à 2005, est au cours de ces huit années 10 fois plus importante que celle de l'emploi global qui reste stagnant³. Ce seul fait est amortisseur de crise. Par ailleurs les périodes récessives apparaissent décalées : le choc de 2008-2009 sur l'ensemble de l'économie marchande se répercute avec une moindre ampleur sur les années 2011-2012 dans l'ESS. Le tableau 3 prolonge cette évolution trimestriellement sur 2013-2014 à partir des

³ Au cours des deux décennies précédentes, le taux de croissance de l'emploi dans l'ESS a été double de celui de l'emploi global (Tchernonog 2007 et 2013 ; Archambault)

chiffres de l'ACOSS, peu différents de ceux de INSEE-CLAP puisqu'ils sont issus des mêmes sources déclaratives. Cependant seuls l'emploi associatif et l'emploi marchand, nettement majoritaires sont retenus.

Tableau 3 Evolution trimestrielle de l'emploi associatif et de l'emploi privé marchand de 2013 T2 à 2014 T2

	2013 T2	2013 T3	2013 T4	2014 T1	2014 T2	Glissement Annuel	SMPT 2014 T2
Emploi marchand hors intérim	- 0,1%	- 0,1%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	2484 €
Emploi associatif	0,1%	0,5%	0,3%	0,1%	-0,1%	0,8%	1726 €

Source : ACOSSStat, septembre 2014

Ce tableau confirme la stagnation de l'emploi marchand et la croissance en décélération par rapport à 2013 de l'emploi associatif et montre la non synchronisation des trimestres récessifs. Le salaire moyen par tête associatif inférieur de 30% par rapport à celui de l'emploi marchand s'explique pour une part par un effet de structure : l'emploi associatif est à 70% féminin alors que l'emploi marchand l'est nettement moins et il est principalement orienté vers les secteurs les plus mal payés, l'action sociale en particulier, et pour une autre part à une motivation intrinsèque : il est accepté par les salariés en contrepartie de conditions de travail plus agréables et d'un travail porteur de sens (Lanfranchy et Narcy ; Richez-Battesti et Petrella) Le ralentissement sur la période de crise s'observe également sur l'évolution du nombre d'établissements employeurs, ainsi que le montre le Tableau 4

Tableau 4 Etablissements employeurs de l'ESS ,en milliers, années 2005, 2009 et 2013

Années	Coopératives	Mutuelles	Associations	Fondations	Total	Evolution
2005	21,5	7,0	171,5	0,9	201	
2009	25,5	6,7	183,7	1,2	217	8%
2013	26,5	8,0	185,0	1,4	221	1,8%

Source : INSEE-CLAP Tableaux harmonisés de l'économie sociale

2 Evolution des salariés de l'ESS par statut juridique

L'économie sociale se compose de deux « familles » essentiellement marchandes, à lucrativité limitée (coopératives) ou non lucratives (mutuelles) et de deux « familles » essentiellement non marchandes, les associations et les fondations. A priori les entreprises marchandes sont soumises au cycle économique alors que les organisations non marchandes répondent à d'autres logiques. Cependant le tableau 1 montre clairement que si les coopératives sont clairement pro-cycliques, les mutuelles en revanche connaissent une légère décroissance sur la première période puis une croissance de leurs effectifs au cours de la seconde et ont donc un effet contra-cyclique. De même, on observe que si les associations voient leur croissance fortement réduite après 2009, celle des fondations qui est très spectaculaire entre 2005 et 2009 après la loi Aillagon de 2003, puisqu'elle est de 22% – en partant il est vrai de très bas, comme nous l'avons montré ici précédemment (Archambault 200) – reste de 17% entre 2009 et 2013.

Tentons une interprétation de cette évolution paradoxale. Le **secteur coopératif** est composé principalement de coopératives bancaires, qui emploient un peu plus de la moitié de leurs salariés et sont soumises partiellement à une logique financière décrite plus loin. Ensuite

viennent les coopératives agroalimentaires légèrement pro-cycliques, car l'alimentation est un besoin primaire qui ne peut donc être différé, et les chaînes de grande distribution (Leclerc, Système U...) plus sensibles à la conjoncture économique car nombre d'achats peuvent y être reportés ou annulés. Agroalimentaire et commerce emploient respectivement 18 et 17% des effectifs.

En revanche, les **mutuelles** ont une activité d'assurance, obligatoire le plus souvent, (assurances auto, habitation, RAQVAM), ou complémentaire à l'assurance maladie de la sécurité sociale. La progression de ces activités dépend essentiellement de la démographie, du taux de couverture de la population et de la législation de protection sociale. Au cours de la période considérée, la part des dépenses de santé couverte par la sécurité sociale a baissé alors que celles des complémentaires santé, lucratives et non lucratives, a augmenté.

La crise financière, suivie de celles des dettes souveraines et de l'euro, a provoqué un retrait du financement public aux **associations**, ce qui les a affaiblies au moment même où celles qui œuvrent dans le domaine de l'action sociale ou humanitaire étaient le plus sollicitées par de nouvelles populations appauvries par la crise et le chômage de longue durée. Pendant les premières phases de la crise, la réduction du financement de l'Etat a été compensé par celui des départements et des communes. Puis l'ensemble du financement public a été versé en retard, réduit et parfois supprimé, provoquant au mieux des difficultés de trésorerie, au pire la faillite des associations concernées. Des salariés ont été licenciés et pour la première fois depuis l'après-guerre, l'emploi a reculé dans l'ensemble du secteur associatif en 2011 et il stagne depuis. Par ailleurs, les collectivités territoriales ont souvent substitué aux subventions des commandes publiques sur appel d'offres ou appel à projets, créant ainsi une forte concurrence entre les associations et les entreprises lucratives et aussi entre les associations elles-mêmes, au détriment des associations employeuses de petite ou de moyenne taille et en faveur des grandes associations (Tchernonog 2013). Face à la pénurie d'argent public, les associations sans salarié et celles qui n'étaient pas orientées vers des publics défavorisés ont eu tendance à accroître la participation des usagers au service rendu, éliminant ainsi une partie de leurs adhérents. La concurrence s'est aussi exacerbée pour obtenir les dons des particuliers, des entreprises et des fondations.

Les fondations en revanche, peu dépendantes du financement public, n'ont pas connu les mêmes difficultés financières ; leurs actifs ont augmenté plus rapidement que leurs dépenses et elles ont même bénéficié, après la loi Aillagon sur le mécénat de 2003 à l'origine de leur boom récent, d'une défiscalisation supplémentaire depuis 2009 des dons qui leur sont adressés sur le montant de l'ISF dû par le donateur. Cette défiscalisation est de 75% des dons adressés aux seules fondations et non aux associations. Aussi un certain nombre d'associations caritatives ou humanitaires se sont-elles récemment transformées en fondations, ce qui explique pour une part la croissance des créations de fondations récente.

3. Evolution des salariés de l'ESS par principaux secteurs d'activité

Les principaux secteurs d'activité de l'ESS sont ceux où l'emploi est supérieur à la moyenne, sachant qu'en moyenne l'emploi de l'ESS est de 10% de l'emploi total. Le tableau 5 montre l'évolution de l'emploi dans ces secteurs principaux au cours des deux sous périodes, 2005-2009 puis 2009-2013. Le tableau 6 permet de déterminer ces secteurs principaux et donne la répartition entre secteurs public (25% de l'emploi), ESS (10%) et secteur privé hors ESS (65%).

Les activités financières et d'assurance sont essentiellement exercées par les coopératives et les mutuelles et les autres activités, proches de l'Etat social, sont le fait des associations à titre principal et des fondations dans une moindre mesure.

Tableau 5 L'emploi dans les principaux secteurs d'activité de l'ESS, en milliers

Années	Activités financières et d'assurance	Enseignement	Santé	Action sociale	Arts et Spectacles
2005	253	309	167	720	106
2009	248	346	152	885	115
2013	255	349	175	933	113
Δ 2005-2009	-2,0%	12,0%	-9,0%	23,1%	8,5%
Δ 2009-2013	2,8%	0,9%	15,1%	5,4%	- 1,7%

Source : INSEE-CLAP Tableaux harmonisés de l'économie sociale

Tableau 6 L'emploi de l'ESS, du secteur privé hors ESS et du secteur public dans les principaux secteurs d'activité, en %

Secteurs d'activité	ESS	Privé hors ESS	Public	Total
Action sociale	61,9%	9,8%	28,2%	100%
Activités financières et d'assurance	30,1%	67,3%	2,6%	100%
Activités immobilières	1,2%	78,1%	20,7%	100%
Agriculture, sylviculture et pêche	4,5%	91,0%	4,4%	100%
Arts et spectacles	27,2%	37 ;0%	35,8%	100%
Commerce	1,9%	98,0%	0,1%	100%
Construction	0,8%	98,9%	0,3%	100%
Enseignement	19,0%	5,4%	75,6%	100%
Hébergement et restauration	2,9%	95,3%	1,8%	100%
Industries alimentaires	4,5%	95,5%	0,2%	100%
Autres industries	0,5%	97,8%	1,8%	100%
Information et communication	1,2%	98,2%	0,6%	100%
Santé	11 ;5%	23,2%	65,3%	100%
Services aux entreprises	5,2%	90,1%	4,7%	100%
Sports et loisirs	54,6%	38,8%	6,7%	100%
Transport	0,4%	63,6%	36,0%	100%
Activités diverses	0,4%	17,6%	81,9%	100%
Non classés (NAF 9499Z)	99,7%	0,2%	0,1%	100%

Source : INSEE-CLAP 2011, traité par Observatoire du CNCRES

Quelles sont les éléments qui expliquent la dynamique de ces principaux secteurs d'activité ? **Les activités financières et d'assurance** sont évidemment au cœur de la crise de 2008-2009. Cependant les coopératives bancaires ont peu pratiqué la finance de marché et détenaient peu de créances douteuses. De ce fait elles ont été peu impactées par la crise financière et leur évolution apparaît contra-cyclique, car avant 2009 elles avaient contracté leurs effectifs en concentrant leurs agences de proximité, alors qu'après cette date, l'Etat et la Banque Centrale Européennes les ont aidées à augmenter leurs fonds propres, et les créations d'emploi ont

repris. Deux banques cependant ont ajouté à leur « finance prudente » destinée à l'économie réelle des activités spéculatives en bourse via leur filiale de droit commun : Crédit Agricole SA et Natixis, filiale de la Banque Populaire-Caisses d'Epargne (BFCE). Ces activités ont été pro-cycliques. Notons aussi que les activités d'assurance des mutuelles qui font partie de ce secteur d'activité sont indifférentes à la conjoncture, comme on l'a noté précédemment.

L'**enseignement** (privé sous contrat) est évidemment soumis à la même dynamique que l'enseignement public et subit à long terme une loi démographique. La croissance de ses effectifs sur la période 2005-2009 cependant contraste avec la baisse des effectifs du public, ce qui traduit peut-être un déplacement des élèves vers le privé⁴, alors que la seconde sous-période enregistre une légère baisse des effectifs sous l'effet du remplacement d'un fonctionnaire retraité sur deux, dans le public comme dans le privé.

Les activités de **santé** voient leurs effectifs salariés dominés par l'hôpital. Elles aussi obéissent à une dynamique principalement démographique sous l'effet du vieillissement de la population. Tout au long de la période 2005-2013, l'hôpital public augmente sa part relative au détriment des hôpitaux non lucratifs et des cliniques privées. Cependant les effets du vieillissement et de la précarité accrue se traduisent par une reprise des recrutements sur la seconde période dans les activités de santé privées, en lien également avec le transfert de l'hôpital vers l'hospitalisation à domicile, principalement associative, ce qui a un effet contracyclique

C'est dans le domaine de l'**action sociale**, l'activité principale et de loin des associations et des fondations, que le rôle amortisseur de crise est le plus marqué, sous l'effet d'une dynamique partagée entre la démographie et la législation. Amortisseur de crise par leur public tout d'abord : personnes âgées fragiles, handicapées ou précarisées par la crise, mais aussi par leur localisation géographique, car le poids relatif des effectifs de l'action sociale est d'autant plus fort que la région est plus déshéritée (Atlas du CNCRES, 2014).

La forte croissance des effectifs salariés de 2005 à 2009 est pour une part réelle et pour une part le résultat d'un artefact statistique : le reclassement en Action sociale de la plupart des associations classées dans la catégorie « non classé par ailleurs » NAF 9499Z du répertoire SIRENE.

La croissance décélère sur la seconde période, mais reste positive. Le financement public aux établissements sociaux, de plus en plus médicalisés, est relativement sanctuarisé et les personnes âgées et handicapées sont solvabilisées respectivement par l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA, 2002) et l'Allocation de compensation du handicap (ACP, 2005). En revanche, les associations d'action sociale sans hébergement subissent de plein fouet la réduction et la mutation du financement public.

Les arts et les spectacles vivants connaissent une évolution plutôt pro-cyclique, car ils subissent de plein fouet la réduction du financement public sur la deuxième sous-période

Conclusion

La réponse à la question posée est donc plutôt positive. Oui, l'ESS a joué sur la période la plus récente un rôle amortisseur de crise. Mais ce ne sont là que des hypothèses fragiles qui

⁴ Les effectifs des personnels de l'enseignement privé selon la DEPP du Ministère de l'Education Nationale baissent sur cette sous-période. Donc la hausse observée dans les Tableaux harmonisés de l'économie sociale est peut-être un artefact statistique

méritent d'être étayées avec une analyse de données sur des séries temporelles plus longues, plus détaillées, plus localisées.

Une des lacunes actuelles du système statistique officiel concerne l'absence de données INSEE sur les associations non employeuses. Or il n'y a que 185 000 associations employeuses sur les 1 350 000 associations vivantes et de nombreux enseignements devraient être tirés de l'enquête association réalisée par l'INSEE en 2014 et dont les résultats complets seront prochainement publiés (INSEE, 2016).

D'ores et déjà, on peut dire, à partir des enquêtes du CES (Tchernonog, 2014), que les associations sans salarié qui mobilisent les trois quarts du travail bénévole ont indiscutablement un rôle amortisseur de crise par les services qu'elles rendent à l'échelon local à la population dans son ensemble, et plus particulièrement à ses fractions plus déshéritées, mais aussi par leur rôle de défricheurs de nouveaux besoins et de nouveaux emplois expérimentés bénévolement et par le maillage qu'elles assurent sur tout le territoire et particulièrement en zone rurale afin de préserver la cohésion sociale et une vie démocratique de proximité.

Références

Archambault E. (2004) « Pourquoi les fondations sont-elles si rares en France » in D. Girard Ed. *Solidarités collectives ; famille et solidarités*, Paris, L'Harmattan, P 165-181

Archambault E., Accardo J. et Laouisset B. (2010), , *Connaissance des associations*, Rapport du Conseil National de l'Information Statistique N°122.

INSEE *Emploi salarié au 31 décembre par activité (88 secteurs) pour la France métropolitaine*. Période : 1989-2013

INSEE CLAP *Tableaux harmonisés de l'économie sociale*
http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=eco-sociale

Lanfranchi, J., & Narcy, M. (2008). « Différence de satisfaction dans l'emploi entre secteurs à but lucratif et à but non lucratif: le rôle joué par les caractéristiques d'emploi ». *Annals of Public and Cooperative Economics*, 79(2), 323-368

Loi-cadre sur l'économie sociale et solidaire (2014)
<http://www.economie.gouv.fr/files/pjl-ess-dp.pdf>

Ministère de l'Education Nationale, DEPP (2013). *Repères et références statistiques*.
http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/04/7/DEPP_RERS_2014_344047.pdf

Observatoire de la générosité (2011) *Les fonds et fondations en France, de 2001 à 2010*, Paris, Fondation de France.

Prouteau Lionel (2013) , « Le travail bénévole » in Tchernonog Viviane, *Le paysage associatif français. Mesures et évolution*, Paris, Juris-éditions et Dalloz, p. 59-83

Prouteau, L. & Wolff F-C. (2013). « Adhésions et dons aux associations: permanence et évolution de 2002 à 2010 ». *Economie et statistique*, 392, 27-57.

Tchernonog Viviane (2013), *Le paysage associatif français. Mesures et évolution*, Paris, Juris-éditions et Dalloz.